



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 10 février 2026 à 20h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M ^{me} la conseillère :	Nathalie Thauvette
MM. les conseillers :	Éric Lecourtois Claude-Marc Raymond Réal Langlais Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

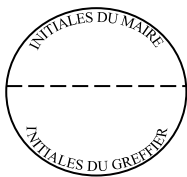
Sont également présents :	M. Jean-François Messier, directeur général M ^e Luc Drouin, greffier
---------------------------	--

Est absent :

M ^{me} la conseillère :	Elizabeth Larose
----------------------------------	------------------

ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Ouverture de la séance et constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Suivi de la période de questions et des dossiers du conseil
5. 1^{re} période de questions - Personnes dans la salle
6. 1^{re} période de questions - Internauts
7. Adoption des procès-verbaux
 - 7.1 Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 20 janvier 2026
8. Affaires du conseil
 - 8.1 Proclamation de la semaine du scoutisme
 - 8.2 Journées de la persévérance scolaire 2026
9. Règlements
 - 9.1 Avis de motion, présentation et adoption - Projet de règlement n° 751-1 modifiant le règlement n° 751 décrétant et imposant les taxes foncières et autres compensations pour l'exercice financier 2026
10. Communications



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

11. Direction générale

- 11.1 Planification des besoins d'espace 2027-2037 du Centre de services scolaires des Grandes-Seigneuries

12. Développement économique

- 12.1 Autorisation de paiement à la firme Artelia Canada inc. dans le cadre d'un mandat de services professionnels dans le quartier industriel

13. Environnement

14. Greffe et affaires juridiques

- 14.1 Autorisation de procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels d'évaluateurs agréés pour évaluer les bâtiments municipaux pour fins d'assurances

15. Informatique

- 15.1 Autorisation de dépenser

16. Loisirs

- 16.1 Autorisation de passage pour la Classique des Bois-Francs
- 16.2 Autorisation de passage pour le Grand défi Pierre Lavoie
- 16.3 Autorisation de procéder au lancement d'appels d'offres
- 16.4 Demande de soutien financier - CPA Roussillon
- 16.5 Autorisation de dépenser

17. Parc, espaces verts et aménagement public

18. Ressources humaines

- 18.1 Entériner la fin d'emploi d'un employé
- 18.2 Entériner la nomination permanente d'un ouvrier au Service technique et travaux publics

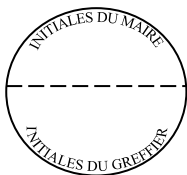
19. Sécurité publique

20. Travaux publics

- 20.1 Autorisation de dépenser
- 20.2 Autorisation de procéder au lancement d'appels d'offres
- 20.3 Autorisation de paiement à la firme Shellex Groupe Conseil inc. dans le cadre du contrat d'assistance d'une équipe d'ingénierie en génie civil
- 20.4 Attribution de contrat pour le planage et le resurfaçage de la rue Thibert
- 20.5 Attribution d'un contrat pour la construction de la toiture de la patinoire du parc Arthur-Trudeau

21. Trésorerie

- 21.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés



No de résolution
ou annotation

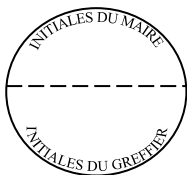
Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 21.2 Dépôt du rapport des transferts budgétaires
- 21.3 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
- 21.4 Autorisation de dépenser
- 22. Aménagement du territoire
 - 22.1 Dépôt et ratification du procès-verbal du Comité de démolition
 - 22.2 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - 14, rue Lamarche
 - 22.3 Demande d'approbation relative à un projet de lotissement - 29, rue Barbeau
 - 22.4 Demande d'approbation relative à une construction résidentielle jumelée – 14, rue Lamarche
 - 22.5 Demande d'approbation relative à une construction résidentielle – 27, rue Barbeau
 - 22.6 Demande d'approbation relative à des affichages commerciaux – 56, route 132, local 106
 - 22.7 Demande d'approbation relative à un affichage commercial – 67 B, boulevard Georges-Gagné Sud
 - 22.8 Autorisation de signatures - Acte de cession - Lot 6 630 674 au cadastre du Québec
 - 22.9 Nomination aux postes de président et de vice-président au sein du Comité consultatif d'urbanisme
- 23. Affaires nouvelles
 - 23.1 Résiliation du contrat pour le service de patrouille lors des opérations de déneigement, hiver 2025 et deux années optionnelles
- 24. Période d'intervention des membres du conseil
- 25. 2^e période de questions - Personnes dans la salle
- 26. 2^e période de questions - Internauts
- 27. Date de la prochaine séance ordinaire
- 28. Levée de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Christian Ouellette constate l'absence de la conseillère Elizabeth Larose et la présence des conseillers municipaux qui participent physiquement à la présente séance ordinaire du conseil municipal.

Monsieur le maire Christian Ouellette constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 05.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2026-02-038

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et publié sur le site Internet aujourd'hui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Des personnes du public et assistant à la présente séance s'expriment sur le dossier suivant:

- Groupe 47^e scouts.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question n'a été reçue.

2026-02-039

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2026

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 20 janvier 2026 a été remise à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 20 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-040

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DU SCOUTISME

CONSIDÉRANT la demande soumise par le 47^e Groupe Scout visant à souligner la semaine du scoutisme qui se déroulera sur le territoire du 16 au 22 février prochain;

CONSIDÉRANT que la mission des scouts est de contribuer au développement intégral des jeunes en les éduquant selon un système de valeurs basé sur la Promesse et la Loi scout;

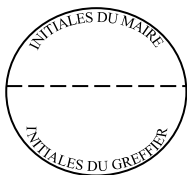
CONSIDÉRANT que le mouvement vise à aider les jeunes à s'épanouir sur les plans physique, intellectuel, social et spirituel afin qu'ils deviennent des citoyens responsables et actifs, prêts à construire un monde meilleur;

CONSIDÉRANT que le 47^e Groupe Scout est un partenaire supra régional reconnu par la Ville de Delson.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal proclame la Semaine du scoutisme qui aura lieu du 16 au 22 février 2026 afin de souligner l'importance de ce mouvement dans la vie des jeunes qui vise à les aider à s'épanouir et devenir de bons citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2026-02-041

JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2026

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire sont propulsées par le Réseau québécois pour la réussite éducative (RQRE) et ses membres, les 18 instances régionales de concertation (IRC) sur la persévérance scolaire et la réussite éducative, dont Réussite Montérégie, du 16 au 20 février 2026;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire sont une campagne de mobilisation et de sensibilisation visant à valoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative des jeunes partout au Québec;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire 2026 constituent la 22^e édition de cette mobilisation nationale, tenue sous le thème : *La persévérance, ça mène loin*, thème qui rappelle l'importance d'encourager et de soutenir chaque élève dans son parcours scolaire et d'inscrire la persévérance comme valeur collective fondamentale;

CONSIDÉRANT que cette initiative invite tous les acteurs de la communauté à poser des gestes concrets pour promouvoir la persévérance scolaire et reconnaître les efforts des jeunes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal confirme son soutien aux Journées de la persévérance scolaire 2026 qui auront lieu du 16 au 20 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-042

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT N° 751-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 751 IMPOSANT LES TAXES ET AUTRES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

AVIS DE MOTION est donné par M. Claude-Marc Raymond, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 751-1 modifiant le règlement n° 751 imposant les taxes et autres compensations pour l'exercice financier 2026*. Ce projet vise à modifier la section 5 afin d'actualiser les tarifications applicables aux matières résiduelles et prévoir l'ajout de frais pour la levée de conteneurs, la section 6 afin d'ajuster les taux de compensation et la section 7 afin de prévoir un étalement sur la base de 4 versements sans intérêt des droits de mutation immobilière exigibles.

Suite à la présentation dudit projet de règlement, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond, conseiller, et résolu de procéder à son adoption conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-043

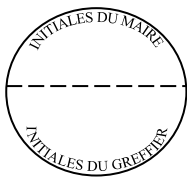
PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE 2027-2037 DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES GRANDES-SEIGNEURIES

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) transmet annuellement aux municipalités de son territoire un projet de planification des besoins d'espace;

CONSIDÉRANT que le 23 janvier 2026, la Ville a reçu le projet de planification des besoins d'espace 2027-2037;

CONSIDÉRANT que le CSSDGS demande à la Ville de lui céder, à titre gratuit, un terrain pour la construction d'une école;

CONSIDÉRANT que pour le moment, la Ville n'a pas d'espace qui réponde à la grille de spécifications du CSSDGS.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal informe le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries que la Ville n'a pas d'espace qui réponde à sa grille de spécifications pour le moment, mais qu'elle demeure disponible pour discuter des besoins d'espace pour les années 2027-2037.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-044

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME ARTELIA CANADA INC. DANS LE CADRE D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE QUARTIER INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024, le conseil municipal a attribué un mandat de services professionnels en ingénierie à la firme FNX-Innov inc.;

CONSIDÉRANT la réception de la facture n° 447722 d'une somme de 31 769,89 \$, taxes incluses, pour des services professionnels pour la période du 16 août 2025 au 27 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été vérifié par le directeur du développement économique et qu'il est conforme à l'avancement du mandat.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 447722 d'une somme de 31 769,89 \$, taxes incluses, à la firme Artelia Canada inc. (FNX-Innov. inc.) pour des études préparatoires, plans et devis et surveillance dans le cadre du redéveloppement de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-490-00-722.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-02-10 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-045

DEMANDE D'AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉVALUATEURS AGRÉÉS POUR ÉVALUER LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX POUR FINS D'ASSURANCES

CONSIDÉRANT qu'afin de bénéficier d'une couverture d'assurance adéquate et à juste prix, il est important de déterminer sur une base quinquennale la valeur des bâtiments municipaux, de leur contenu et des équipements détenus par la Ville;

CONSIDÉRANT qu'en 2019, la Ville a attribué un contrat à une firme d'évaluation pour évaluer les biens détenus par la Ville;

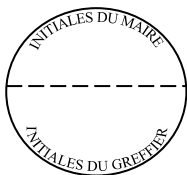
CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de procéder à l'évaluation des biens par une firme aux cinq ans afin de bénéficier d'une couverture d'assurances adéquate;

CONSIDÉRANT que ce projet spécial a été présenté et approuvé au budget 2026.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service des affaires juridiques et du greffe à procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels d'évaluateurs agréés pour évaluer les bâtiments municipaux pour fins d'assurances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2026-02-046

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE INFORMATIQUE - FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service informatique;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste TI-26-02-1 d'une somme de 18 250 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	6 000 \$
Fonds de roulement	12 250 \$
Total général	18 250 \$

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent des postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation n° 6433.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-02-12 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-047

AUTORISATION DE PASSAGE POUR LA CLASSIQUE DES BOIS-FRANCS 2026

CONSIDÉRANT que les compétitions la Classique des Bois-Francis et le Chrono printanier Yoeleo se dérouleront le samedi 18 avril 2026 de 9h à 12h et le dimanche 19 avril 2026 de 9h à 17h;

CONSIDÉRANT que les cyclistes circuleront dans le cadre de tels événements dans les rues des Villes de Delson, de Saint-Mathieu et de Saint-Constant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la circulation de cyclistes sur la rue Goodfellow à l'occasion de la Course classique des Bois-Francis et le Chrono printanier Yoeleo les 18 et 19 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-048

AUTORISATION DE PASSAGE POUR LE GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

CONSIDÉRANT que le Grand défi Pierre Lavoie aura lieu du 11 au 14 juin 2026;

CONSIDÉRANT que le convoi empruntera le boulevard Marie-Victorin, la montée des Bouleaux et la rue Principale Sud entre 13h et 13h30 le 12 juin 2026;

CONSIDÉRANT que les organisateurs demandent à la Ville d'autoriser le passage du convoi cycliste le 12 juin en après-midi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le passage du convoi cycliste du Grand défi Pierre Lavoie sur le réseau routier de la Ville de Delson le 12 juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2026-02-049

AUTORISATION DE PROCÉDER AU LANCEMENT D'APPELS D'OFFRES

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs désire procéder au lancement d'appels d'offres en lien avec certaines de ses opérations;

CONSIDÉRANT que les appels d'offres devant être réalisés concernent les projets suivants :

Titre de l'appel d'offres	Type
Fourniture de modules de jeux et d'entraînement pour divers parcs	Public
Services d'un professionnel pour établir les plans et devis et un plan d'implantation au parc Arthur-Trudeau	Public
Fourniture de voiles d'ombrages dans divers parcs	Public

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service des loisirs à procéder au lancement des appels d'offres pour les projets mentionnés précédemment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-050

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - CPA ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que le Club de patinage artistique de Roussillon a déposé une demande d'aide financière pour le spectacle de fin d'année qui aura lieu le 11 et 12 avril 2026;

CONSIDÉRANT que le tournoi répond à plusieurs critères du Programme d'aide financière pour le soutien aux initiatives communautaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 250 \$ au Club de patinage artistique de Roussillon pour le spectacle de fin d'année qui aura lieu le 11 et 12 avril 2026.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-762-00-959.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-02-07 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-051

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES LOISIRS - FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste LOI-26-02-1 d'une somme de 5 000 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.



Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	5 000 \$
Total général	5 000 \$

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent du poste budgétaire énuméré dans le rapport de recommandation n° 6423.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-02-06 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-052

ENTÉRINER LA FIN D'EMPLOI D'UN EMPLOYÉ

Il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la fin d'emploi d'un employé selon les motifs et les conditions énumérées dans le rapport RH-2026-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-053

ENTÉRINER LA NOMINATION PERMANENTE D'UN OUVRIER AU SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que le poste d'ouvrier au Service technique et travaux publics est devenu vacant et qu'il a été comblé par M. Maxime Labrie le 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que la période d'essai de M. Labrie a été effectuée et complétée avec succès.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la nomination permanente de M. Maxime Labrie au poste d'ouvrier au Service technique et travaux publics rétroactivement au 28 janvier 2026, conformément à la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4821.

QUE les membres du conseil municipal désirent féliciter M. Labrie pour sa nomination.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-320-00-152.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-02-11 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-054

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS - FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service technique et travaux publics;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.



Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste STTP-26-02-1 d'une somme de 70 775 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	70 775 \$
Total général	70 775 \$

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent des postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation n° 6414.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-02-08 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-055

AUTORISATION DE PROCÉDER AU LANCEMENT D'APPELS D'OFFRES

CONSIDÉRANT que le Service technique et travaux publics désire procéder au lancement d'appels d'offres en lien avec certaines de ses opérations;

CONSIDÉRANT que les appels d'offres devant être réalisés concernent les projets suivants :

Titre de l'appel d'offres	Type
Balayage des rues, année 2026 plus une année optionnelle	Public
Services d'excavation hydropneumatique, années 2026-2027 plus une année optionnelle	Invitation
Transport et disposition des résidus de balai, années 2026-2027 plus une année optionnelle	Invitation
Marquage des chaussées, année 2026 plus une année optionnelle	Public
Dératisation dans les égouts municipaux, années 2026-2027 plus une année optionnelle	Invitation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service technique et travaux publics à procéder au lancement des appels d'offres pour les projets mentionnés précédemment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-056

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME SHELLEX GROUPE CONSEIL INC. DANS LE CADRE DU CONTRAT D'ASSISTANCE D'UNE ÉQUIPE D'INGÉNIERIE EN GÉNIE CIVIL

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2023, le conseil municipal a attribué un contrat à la firme Shellex Groupe Conseil inc. dans le cadre du contrat d'assistance d'une équipe d'ingénierie en génie civil;

CONSIDÉRANT la réception des factures nos 24200, 24788, 24910, 24962, 25005, 25135, 25204 et 25349 pour un montant totalisant 234 232,55 \$, taxes incluses, pour des travaux réalisés entre le 1^{er} mai 2025 et le 29 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été vérifié par le Service technique et travaux publics et qu'il est conforme à l'avancement des travaux.



Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de factures pour un montant totalisant 234 232,55 \$, taxes incluses, pour les services d'assistance d'une équipe d'ingénierie en génie civil dans plusieurs projets effectués entre le 1^{er} mai 2025 et le 29 novembre 2025, sous réserve de l'obtention des attestations et des certificats usuels en pareil cas.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne des postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation n° 6313.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-02-05 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-057

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LE PLANAGE ET LE RESURFAÇAGE DE LA RUE THIBERT

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 2 septembre 2025, le conseil municipal a autorisé le Service technique et travaux publics à réaliser un appel d'offres publics pour les travaux de planage et de resurfaçage sur diverses rues;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le planage et le resurfaçage de la rue Thibert et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Construction Techroc inc.	149 140,55 \$
Les Pavages Ultra inc.	162 355,60 \$
MSA Infrastructures inc.	162 367,70 \$
Eurovia Québec Construction inc.	163 936,50 \$
Pavages Métropolitain inc.	169 329,15 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	180 000,00 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	180 033,60 \$
Roxboro Excavation inc.	192 000,00 \$
Pavage Axion inc.	200 629,70 \$
Excavation Jonda inc.	204 942,94 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est la firme Construction Techroc inc. avec une offre de services d'une somme de 149 140,55 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à la firme Construction Techroc inc. pour les travaux de planage et de resurfaçage de la rue Thibert d'une somme de 149 140,55 \$, taxes incluses, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 59-131-13-000.

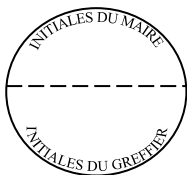
QUE le certificat de trésorerie n° 2026-02-04 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-058

ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DE LA TOITURE DE LA PATINOIRE DU PARC ARTHUR-TRUDEAU

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 21 janvier 2025, le conseil municipal a autorisé le Service technique et travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour la conception et la construction d'une nouvelle toiture au-dessus de la patinoire extérieure du parc Arthur-Trudeau;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que suivant la réception des soumissions et leur analyse qualitative, le résultat se détaille comme suit :

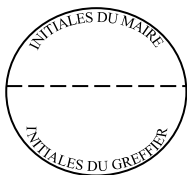
Soumissionnaire	Pointage final (option)	Montant (taxes incluses)
ACI Ponts et Ouvrages d'art inc.	1A : sans option 1B : sans option 1C : 47,53 2A : sans option 2B : sans option 2C : sans option	1A : n/a 1B : n/a 1C : 2 559 344,65 \$ 2A : n/a 2B : n/a 2C : n/a
Conception Macogep inc.	1A : 25,98 1B : 26,37 1C : 27,78 2A : 25,16 2B : 25,33 2C : 27,12	1A : 5 554 487,64 \$ 1B : 5 470 596,16 \$ 1C : 5 193 003,93 \$ 2A : 5 735 403,45 \$ 2B : 5 694 995,68 \$ 2C : 5 319 279,85 \$
Construction RDJ inc.	1A : sans option 1B : sans option 1C : 39,45 2A : sans option 2B : sans option 2C : 37,73	1A : n/a 1B : n/a 1C : 3 370 377,15 \$ 2A : n/a 2B : n/a 2C : 3 523 638,83 \$
Construction Richelieu inc.	1A : sans option 1B : sans option 1C : 47,15 2A : sans option 2B : sans option 2C : 44,77	1A : n/a 1B : n/a 1C : 2 933 000 \$ 2A : n/a 2B : n/a 2C : 3 089 000 \$
Excavation E.S.M. inc.	1A : sans option 1B : sans option 1C : sans option 2A : 54,25 2B : sans option 2C : sans option	1A : n/a 1B : n/a 1C : n/a 2A : 2 432 945,73 \$ 2B : n/a 2C : n/a
Groupe Céleb inc.	1A : 20,82 1B : 22,87 1C : sans option 2A : 19,92 2B : 21,58 2C : sans option	1A : 6 497 237,25 \$ 1B : 5 915 463,75 \$ 1C : n/a 2A : 6 790 423,50 \$ 2B : 6 268 437 \$ 2C : n/a
Les Entreprises QMD inc.	1A : sans option 1B : sans option 1C : 36,47 2A : sans option 2B : sans option 2C : sans option	1A : n/a 1B : n/a 1C : 4 029 901,34 \$ 2A : n/a 2B : n/a 2C : n/a

CONSIDÉRANT que la firme Les entreprises QMD inc. a révoqué sa soumission, à son échéance;

CONSIDÉRANT que la firme Construction Alain Morin inc. a déposé une offre de service qui s'avère toutefois non-recevable puisqu'elle n'a pas atteint le pointage intérimaire de 70 points suite à son analyse qualitative;

CONSIDÉRANT que l'option 1C, soit la toiture à deux versants avec structure d'acier, présente le meilleur rapport coût et durabilité, une meilleure résistance aux conditions climatiques, une stabilité dimensionnelle supérieure ainsi qu'un entretien réduit à long terme comparativement aux options de structures de bois;

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme ACI Ponts et Ouvrages d'art inc. a obtenu le meilleur pointage global pour l'option 1C avec une offre de services d'une somme de 2 559 344,65 \$, taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat selon l'option 1C, soit une toiture à deux versants avec structure d'acier, à la firme ACI Ponts et ouvrages d'art inc. d'une somme maximale de 2 559 344,65 \$, taxes incluses, en vue de la conception et la construction d'un nouveau toit pour la patinoire extérieure au parc Arthur-Trudeau.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du règlement d'emprunt n° 747.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-02-12 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-059

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 16 DÉCEMBRE 2025 AU 15 JANVIER 2026

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques d'une somme de 990 485,89 \$, des chèques annulés d'une somme de 1 451,75 \$, des dépôts directs aux fournisseurs d'une somme de 1 049 707,29 \$, des paiements par débit direct d'une somme de 3 218,40 \$, totalisant une somme de 2 041 959,83 \$ pour la période du 16 décembre 2025 au 15 janvier 2026, le tout tel que plus amplement détaillé dans un rapport préparé par le trésorier en date du 20 janvier 2026.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 54-112-11-000.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-02-03 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-060

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES DU 16 DÉCEMBRE 2025 AU 15 JANVIER 2026

CONSIDÉRANT que l'article 6.18 du *Règlement n° 720 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* exige que le trésorier ou son remplaçant fasse un rapport périodiquement au conseil de tout transfert budgétaire qui a été autorisé dans le respect des dispositions contenues au règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par le trésorier du rapport des transferts budgétaires autorisés pour la période du 16 décembre 2025 au 15 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-061

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉS BUDGÉTAIRES DU 16 DÉCEMBRE 2025 AU 15 JANVIER 2026

CONSIDÉRANT que l'article 6.10 du *Règlement n° 720 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* exige que le trésorier prépare et dépose mensuellement un rapport des dépenses autorisées par tout responsable d'activités budgétaires dans le cadre de la délégation permise au dudit règlement.



Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 16 décembre 2025 au 15 janvier 2026.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-02-02 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-062

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DE LA TRÉSORERIE - FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service de la trésorerie;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste FIN-26-02-1 d'une somme de 8 000 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	8 000 \$
Total général	8 000 \$

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent des postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation n° 6410.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-02-01 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-063

DÉPÔT ET RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT que le *Règlement relatif à la démolition d'immeubles n° 912* est en vigueur depuis le 4 septembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation de démolition doit être déposée conformément au Règlement n° 912;

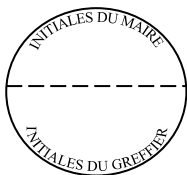
CONSIDÉRANT que le Comité de démolition s'est réuni le 3 février 2026 afin d'analyser deux demandes de démolition distinctes;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été reçue quant à l'une et/ou l'autre de ces demandes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal ratifie et prenne acte du dépôt par la directrice du Service de l'aménagement du territoire du procès-verbal de la séance du 3 février 2026 du Comité de démolition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2026-02-064

CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS - 14, RUE LAMARCHE

CONSIDÉRANT que la demande de lotissement présentée vise à créer deux lots distincts aux 14 A et 14 B, rue Lamarche;

CONSIDÉRANT que l'émission du permis de lotissement nécessite la cession de 10 % aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts, selon la réglementation applicable;

CONSIDÉRANT l'article 21 du Règlement de lotissement n° 902 relatif à l'obligation de cession de terrains ou de paiement de sommes d'argent, le conseil municipal convient que la contribution pour fins de parcs correspondra à 10 % de la superficie du terrain, 10 % de la valeur marchande du terrain visé à la date de la demande ou une combinaison de la superficie de terrain visé par la demande de permis et de valeur monétaire n'excédant pas 10 %.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'opération cadastrale du lot numéro 3 130 084 visant la création des deux lots 6 700 494 et 6 700 495 du cadastre du Québec et exige une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts par le biais du versement monétaire d'une somme établie à 30 000 \$ représentant 10 % de la valeur marchande du terrain suivant le rapport d'évaluation de Immovex évaluateurs agréés daté du 22 janvier 2026, et ce, aux frais du propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-065

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN PROJET DE LOTISSEMENT - 29, RUE BARBEAU

CONSIDÉRANT la demande de lotissement qui vise la subdivision du lot existant 3 131 502 en deux lots distincts, soit les lots projetés 6 713 902 et 6 713 903, correspondant respectivement à la future adresse civique 27 et l'adresse existante située au 29, rue Barbeau;

CONSIDÉRANT que l'émission du permis de lotissement ne nécessite aucune contribution de 10 % aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts ou compensation monétaire, selon la réglementation applicable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal accepte le lotissement projeté du lot 3 131 502 du cadastre du Québec, en deux lots distincts, soit les lots projetés 6 713 902 et 6 713 903, correspondant respectivement à la future adresse civique 27 et l'adresse existante située au 29, rue Barbeau, selon le plan projet de lotissement et d'implantation préparé par Jacques Beaudoin, arpenteur-géomètre, daté du 24 novembre 2025.

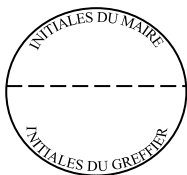
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-066

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UNE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE JUMELÉE – 14, RUE LAMARCHE

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation pour un projet de nouvelles constructions en structure jumelée, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone H-104, pour la propriété située au 14 A et 14 B, rue Lamarche (nouvelles adresses civiques);

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la construction de deux habitations unifamiliales en structure jumelée avec garage intégré sur les futurs lots 6 700 494 (14 A, rue Lamarche) et 6 700 495 (14 B, rue Lamarche) au cadastre du Québec;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le projet de nouvelles constructions implique la démolition de la maison unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT qu'une opération cadastrale visant à séparer le lot numéro 3 130 084 en deux devra être effectuée préalablement à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2026-01-06 adoptée le 21 janvier 2026, est favorable à cette demande sous réserve des conditions ci-après énumérées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un projet de construction de deux unités d'habitations en structure jumelée sur le lot 3 130 084 au cadastre du Québec en voie de subdivision (6 700 494 et 6 700 495), sous réserve des conditions suivantes:

- La maison existante située au 14, rue Lamarche fasse l'objet d'une autorisation préalable par le Comité de démolition;
- La portion excédant l'alignement de la façade (parapet) soit éliminée afin de réduire la hauteur apparente de la façade;
- Les dispositions relatives à la protection des arbres et des plantations soient respectées;
- Les travaux de coupe et d'ouverture des bordures de rue donnant accès aux terrains soient réalisés aux frais du propriétaire, selon les spécifications de la ville pour les deux nouvelles résidences.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-067

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UNE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE – 27, RUE BARBEAU

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation pour un projet de nouvelle construction résidentielle, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone H-206, pour la propriété située au 27, rue Barbeau (nouvelle adresse civique);

CONSIDÉRANT que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec un garage attenant située sur le futur lot 6 713 902 au cadastre du Québec;

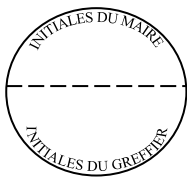
CONSIDÉRANT que la nouvelle maison sera construite sur une partie du terrain portant le numéro de lot 3 131 502 qui est en partie vacante et qui fait l'objet d'une opération cadastrale;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2026-01-04 adoptée le 21 janvier 2026, est favorable à cette demande sous réserve des conditions ci-après énumérées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 713 902, futur numéro civique 27, rue Barbeau, sous réserve des conditions suivantes:

- Le garage attenant à l'immeuble existant situé au 29, rue Barbeau fasse l'objet d'une autorisation préalable de démolir par le Comité de démolition;
- Le traitement architectural du garage soit revu afin de corriger la toiture plate non conforme;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- Les dispositions relatives à la protection des arbres et des plantations soient respectées;
- Une bande gazonnée, d'une largeur minimale de 1 mètre soit aménagée à la limite du terrain du côté de l'immeuble existant situé au 25, rue Barbeau;
- Les travaux de coupe et d'ouverture des bordures de rue donnant accès aux terrains soient réalisés aux frais du propriétaire, tant pour la résidence existante située au 29, rue Barbeau que pour la résidence projetée au 27, rue Barbeau, selon les spécifications de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-068

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À DES AFFICHAGES COMMERCIAUX – 56, ROUTE 132, LOCAL 106

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation pour un projet d'affichage commercial, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone C-125, pour l'immeuble situé au 56, route 132, local 106;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'ajout de trois enseignes sur les façades du bâtiment et sur le pylône;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2026-01-03 adoptée le 21 janvier 2026, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'affichages commerciaux au 56, route 132, local 106, telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-069

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE COMMERCIAL – 67 B, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation pour un projet d'affichage commercial, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone C-202, pour le local situé au 67 B, boulevard Georges-Gagné Sud;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'installation d'une nouvelle enseigne sur le panneau de couleur gris existant du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2026-01-05 adoptée le 21 janvier 2026, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

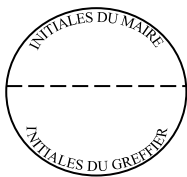
QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un affichage commercial au 67 B, boulevard Georges-Gagné Sud telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-070

AUTORISATION DE SIGNATURES - ACTE DE CESSION - LOT 6 630 674 AU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que dans le cadre des contributions pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels des lots 3 129 302 et 3 129 303 au cadastre du Québec, deux résolutions ont été adoptées lors de la séance du conseil municipal tenue le 26 mars 2024, en l'occurrence les résolutions n^{os} 2024-03-163 et 2024-03-164;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que les contributions mentionnées précédemment seront satisfaites par la cession minimale de 10 % de la superficie des terrains concernés, destinée à l'aménagement d'un espace naturel;

CONSIDÉRANT que ces superficies ont fait l'objet d'une opération de lotissement et qu'elles sont maintenant connues et désignées comme étant le lot 6 630 674 au cadastre du Québec, devant être cédé à la Ville de Delson;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser des représentants de la municipalité à signer tel acte de cession en faveur de la Ville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession du terrain portant le numéro de lot 6 630 674 au cadastre du Québec au bénéfice de la Ville devant le notaire mandaté par le propriétaire aux fins de l'acte de cession à intervenir, et ce, aux frais du propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-071

NOMINATION AUX POSTES DE PRÉSIDENT ET DE VICE-PRÉSIDENT AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT que les postes de président et de vice-président du Comité consultatif d'urbanisme sont actuellement vacants et qu'ils doivent être comblés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal nomme M. François Poirier à titre de président et M^{me} Martine St-Arnaud à titre de vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-072

RÉSILIATION DU CONTRAT POUR LE SERVICE DE PATROUILLE LORS DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT, HIVER 2025 ET DEUX ANNÉES OPTIONNELLES

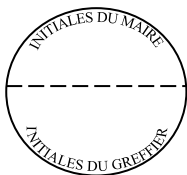
CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 30 septembre 2025, le conseil municipal a attribué un contrat à la firme Securitas Canada Limitée pour le service de patrouilles lors des opérations de déneigement pour l'hiver 2025 et deux années optionnelles;

CONSIDÉRANT que depuis la date d'entrée en vigueur dudit contrat, le fournisseur de services concerné démontre et fait preuve d'un manque de discipline et de professionnalisme dans la gestion attendue et requise de tel contrat et ce, tant de la Ville de Delson que de la Cour municipale commune de Saint-Constant;

CONSIDÉRANT que divers avis de déficiences ont à ce jour été transmis et communiqués aux gestionnaires et représentants dudit fournisseur de services afin qu'il s'amende et satisfasse aux besoins municipaux ainsi qu'aux normes et règles usuelles applicables en semblables matières;

CONSIDÉRANT que la situation dénoncée perdure, entraînant du même coup de nombreuses problématiques de saine gestion administrative et judiciaire, par ailleurs inacceptables et intolérables;

CONSIDÉRANT que le second soumissionnaire conforme ayant répondu au processus d'appel d'offres sur invitation réalisé à l'automne de l'année 2025 est la firme COD3 Corporation, qui est disposée à prendre en charge la responsabilité ainsi que la gestion du contrat susdit jusqu'à son échéance, le 1^{er} avril 2026.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal résilie, pour cause et à compter du vendredi 13 février 2026, le contrat octroyé à la firme Securitas Canada Limitée pour le service de patrouilles lors des opérations de déneigement pour l'hiver 2025 et deux années optionnelles.

QUE le conseil municipal octroie ce contrat au 2^e plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence l'entreprise COD3 Corporation et que la Ville de Delson réserve tous ses droits et recours à l'encontre de la firme Securitas Canada Limitée pour l'ensemble des postes de dommages et autres pertes financières encourus suite au non-respect des obligations qui incombent à cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Des personnes du public et assistant à la présente séance s'expriment sur le dossier suivant:

- Règlement de traitement des élus municipaux à la MRC de Roussillon.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question n'a été reçue.

2026-02-073

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Luc Drouin, greffier